

le **M**ouvement



**Amusez-vous! L'été c'est
fait pour jouer!**

Crédit photo Naomie Gagnon photographe

**Heures d'ouverture
les vacances de la
construction
(24 juillet au 6 août 2022 inclus.) :**
Lundi au vendredi de
9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

**Bureau municipal
819 362-2712**

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 9 h à 16 h
Vendredi
de 9 h à midi

290, route 165 Sud, C.P. 245,
Plessisville (Québec) G6L 2Y7
info@paroisseplessisville.com

Mot du conseil

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Pour plusieurs, la période estivale rime avec vacances. À tous ceux et celles qui profiteront de ce temps d'arrêt, nous vous souhaitons d'en profiter au maximum. Reposez-vous, amusez-vous, passez du temps avec vos proches et surtout, créez-vous de beaux souvenirs. N'hésitez pas à profiter des différentes activités offertes dans notre belle région. Pour les autres, dont nos agriculteurs, nous espérons que vous pourrez tout de même profiter de l'été et de moments de qualité.

Comme vous le lirez dans les pages suivantes, Amélie Langlois, inspectrice municipale, a récemment donné naissance à un deuxième petit garçon. Nous félicitons les heureux parents et nous leur souhaitons de profiter pleinement de ces moments en famille. Étant donné le contexte actuel de pénurie de main d'œuvre, un contrat a été octroyé à une firme d'urbanisme afin de pallier l'absence temporaire de Mme Langlois. Vous trouverez davantage d'information dans les pages suivantes.

Nous poursuivons nos discussions avec la Ville de Plessisville afin de conclure des ententes profitables pour nos citoyens et nos administrations respectives. Les parents des enfants fréquentant le camp de jour ont sûrement déjà remarqué cette nouvelle collaboration permettant la réalisation d'activités conjointes. Concernant l'étude d'opportunités portant sur un regroupement municipal, les deux administrations travaillent actuellement à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation les documents nécessaires à la réalisation de l'étude. Celle-ci sera rendue publique dès qu'elle sera complétée.

Comme vous l'avez constaté, les travaux de reconstruction du pont situé sur la route Kelly sont maintenant débutés. Bien que ce dossier ne soit pas sous la responsabilité de la municipalité, comme plusieurs d'entre vous nous ont témoigné leurs inquiétudes et leurs commentaires, nous avons multiplié les démarches auprès des instances concernées, afin de minimiser l'impact causé aux citoyens du secteur. Nous avons été, tout comme vous, très déçus de constater le chevauchement de ces travaux avec ceux d'asphaltage de la route 116. Nous vous assurons que nous sommes très sensibles à la situation et que nous sommes conscients des désagréments que cela occasionne. Comme la circulation sur le rang du Golf s'en trouve augmentée, nous vous invitons à être vigilants, notamment en présence de piétons et de cyclistes. Cette période rend effectivement les déplacements plus difficiles, mais elle nous permettra d'avoir un pont sécuritaire et plus large, de même qu'une chaussée plus carrossable sur la route 116.

La 2e phase du projet de réfection du rang du Golf relevait, quant à elle, de notre responsabilité et devait avoir lieu cette année. Comme nous étions conscients que la circulation dans ce secteur serait déjà fortement impactée, nous avons demandé au MTQ un report de la subvention. Les travaux seront donc effectués en 2023 et le recouvrement de cette 2e partie du rang du Golf sera en asphalte. Il en est de même pour les travaux de réfection du Petit 10e rang qui devraient débiter le 8 août pour se terminer à la fin septembre.

À la suite du départ de la conseillère Audrey Côté, nous souhaitons la remercier pour son implication et nous lui souhaitons la meilleure des chances dans ses nouveaux défis professionnels. Nous sommes prêts à poursuivre le travail amorcé avec la nouvelle personne qui se joindra à nous au cours des prochaines semaines.

En terminant, nous vous souhaitons un bel été. Nous vous invitons à la prudence autant lors de vos déplacements que lors de l'exercice de vos activités.

Jean-François, Bélinda, Annick, Jonathan, Rémi et Joanie



Administration générale

Informations générales

Services municipaux 819 362-2712

Renseignements généraux #4401
Entretien des routes #4406
Matières résiduelles #4401
Animaux perdus #4406
Bibliothèque#4405

Collectes des encombrants

O.R.A.P.É. : 819 362-0001

Feu (permis de)

MRC de l'Érable819 362-2333
poste 1254

Urgence municipale

Fins de semaines et soirées

Administration 819 362-2712

Séances ordinaires du conseil municipal pour 2022

8 août
12 septembre
3 octobre
7 novembre
5 décembre
19 décembre (3e lundi)

Les séances ordinaires du conseil municipal débutent à 20 h.

Séances du conseil municipal

Séance extraordinaire

du conseil du 9 mai 2022

Entente fin d'emploi entre l'employé no 01-2 et la municipalité de la Paroisse de Plessisville;

Séance ordinaire

du conseil du 6 juin 2022

Le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, tel que mentionné à l'article 176.2.2 du code municipal.

Une aide financière est versée aux organismes suivants :

- 200\$ à la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec 2022
- 200\$ à la Fondation Marie-Pagé comme don pour 2022
- 200 \$ à la Société d'histoire de Plessisville

Mme Annick Héon est nommée comme maire suppléant ainsi que substitut du maire au conseil de la MRC de l'érable de juillet 2022 à décembre 2022 inclusivement.

Inscription des élus au Congrès des Municipalités organisé par la FQM qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des Congrès de Montréal.

Le conseil autorise la consommation de boissons alcoolisées sur le terrain de balle Garneau, pour la saison régulière des ligues de balle-molle adulte pour 2022.

Renouvellement de la tarification du régime d'assurance collectives no 866056 qui prendra effet le 1er juillet pour une durée d'un an et selon la proposition « Situation négociée Atout 2-25».

Le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Plessisville accorde une prime de garde pour les employés municipaux de 20\$ pour les journées de semaines et 30 \$ pour les journées de fin de semaines pour une somme totale de 160 \$ par semaine afin d'effectuer la garde 24 heures par jour.

Le conseil municipal ratifie l'embauche des animateurs – Camps de jour 2022: Anakim Jolin, Jade Vigneault, Charlotte Bédard, Laurie Beaudoin-Lisée, Anaïs Vigneault, Jolyane Roberge, Kéliane Jolin, Camille Boissonneault, Juliette Dubois, Gabriel Tourigny, Coralie Thériault, Shannon Baril, Rosalie Martel et Kelly-Ève Martineau .

Le conseil adopte l'horaire pour le bureau municipal pour la période estivale, soit de la première semaine de juin jusqu'au vendredi précédant la fête de l'Action de grâce.

Le conseil octoie le contrat à la firme La boîte d'urbanisme afin d'offrir un support au conseil et aux fonctionnaires de la Municipalité, à titre de consultant en urbanisme et inspection municipale, et ce, selon les conditions définies à l'offre de services datée du 1er juin 2022 et d'en autoriser la dépense.

Octroie du contrat pour la tonte de gazon de la halte Kelly pour l'année 2022 soit attribué à M. Christian Charland pour un montant de 500 \$.

Administration générale (suite)

Le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Plessisville autorise les véhicules hors route à circuler ou traverser diverses routes;

Le conseil approuve les travaux mentionnés au décompte progressif no 5, réalisés par E.M.P. inc., en date du 6 juin 2022 pour la réfection de la rue St-Jean, au montant de 41 613,77\$ incluant les taxes applicables.

Le conseil mandate la firme Groupe ABS pour les services professionnels de laboratoire pour la réfection du petit rang 10, pour un montant estimé à 20 040,20\$ (taxes incluses).

Adoption du règlement no 657-22, règlement concernant les modalités de publication des avis publics.

Séance extraordinaire

du conseil du 20 juin 2022

Dépôt de la lettre de démission de madame Audrey Côté, conseillère au district 5, à la séance du 20 juin 2022.

Le conseil municipal accorde le contrat pour la réfection du petit rang 10 à la compagnie E.M.P Inc. au montant de 1 357 648,81 \$ conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt.

La municipalité autorise le MTQ à utiliser le rang du golf comme chemin de détour durant les travaux de reconstruction du pont de la route Kelly au-dessus de la rivière Noire à Plessisville et demande à celui-ci de bonifier son aide financière afin de soutenir la municipalité pour la réparation et l'entretien du rang du Golf.

Séance ordinaire

du conseil du 4 juillet 2022

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à mettre en place diverses actions.

Inscription de Mme Joanie De Ladurantaye au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra le 15 septembre 2022 à La cache du Domaine de Thetford Mines au coût de 100\$.

Le conseil autorise Mme Joanie De Ladurantaye, directrice générale à signer le contrat de service avec la firme KPMG.

Résiliation de l'autorisation du vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de l'élection.

Résiliation de l'autorisation de voter par correspondance à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans pour l'élection.

La municipalité de la Paroisse de Plessisville abroge les résolutions 14-01-18 et 166-09-21 afin de simplifier le processus administratif. Le conseil décrète le remboursement de 200\$, sur preuve d'inscription, pour les frais de non-résidents exigés aux citoyens de la Paroisse de Plessisville par toutes autres municipalités pour les activités offertes par celles-ci.

Signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) avec le ministre des Transports.

Le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux de la route Béliveau, route Kelly et le 11^e rang.

Le conseil de la Paroisse de Plessisville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux de la rue Saint-Calixte.

Le conseil municipal accorde le contrat pour les services professionnels pour études géotechniques à Consultation Géotex Inc. pour un montant total de 30 062,00 \$

Le conseil de la municipalité de la Paroisse de Plessisville demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 49 051,14 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable

Adoption du règlement no 658-22 concernant la gestion des fosses septiques.

Les faits saillants des états financiers 2021 et du rapport du vérificateur externe

Présenté à la séance ordinaire du conseil municipal le 6 juin 2022 par le maire, Jean-François Labbé

Aux contribuables de la Paroisse de Plessisville.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, lors de la séance ordinaire du conseil tenue en juin, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe.

Ainsi, vous trouverez dans ce rapport, les points suivants :

- Les états financiers de l'année 2021 et le dernier rapport des vérificateurs ;
- Les ratios financiers 2020;
- Les principales réalisations de l'année 2021.

Via les différents moyens de communications disponibles à la municipalité, nous tentons de vous informer sur les différents dossiers en cours et sur ceux à venir. Nous vous invitons donc à demeurer informés des activités municipales et des projets en consultant le site web et la page Facebook de la municipalité.

Les états financiers au 31 décembre 2021

Revenus de fonctionnement	Budget 2021	Réel 20201
Taxes	3 168 518 \$	3 255 526 \$
Compensations tenant lieu de taxe	28 429 \$	28 534 \$
Transferts	474 071 \$	518 385 \$
Services rendus	40 168 \$	41 667 \$
Imposition de droits	70 000 \$	82 447 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$	6 296 \$
Intérêts	21 439 \$	29 005 \$
Autres revenus		5 170 \$
TOTAL	3 806 125 \$	3 967 030 \$

Dépenses de fonctionnement	Budget 2021	Réel 2021
Administration générale	613 331 \$	595 283 \$
Sécurité publique		
Police	228 325 \$	242 011 \$
Sécurité incendie	271 219 \$	268 503 \$
Autres	2 000 \$	4 652 \$
Transport	705 551 \$	656 862 \$
Hygiène du milieu		
Eau et égout	544 050 \$	633 112 \$
Matières résiduelles	343 364 \$	335 949 \$
Santé et Bien-Être	3 264 \$	2 764 \$
Aménagement, urbanisme et développement	139 543 \$	241 976 \$
Loisirs et culture	465 422 \$	479 094 \$
Frais de financement	213 841 \$	214 332 \$
Amortissement		653 773 \$
TOTAL	3 529 910 \$	4 328 311 \$

SURPLUS / (DÉFICIT) 276 215 \$ (361 281 \$)

Immobilisation		653 773 \$
Remboursement ou produit de cession	16 626 \$	16 626 \$
Remboursement de la dette à long terme	(224 837 \$)	(267 136 \$)
Activités d'investissement	(153 222 \$)	(129 697 \$)
Excédent de fonctionnement affecté	100 000 \$	248 178 \$
Autres éléments de conciliation	(14 782 \$)	(95 190 \$)
TOTAL	(276 215 \$)	426 554 \$

Excédent de fonctionnement de l'exercice - **65 273 \$**

Dernier rapport du vérificateur

Les états financiers 2021 de la Municipalité, préparés et vérifiés par la firme Groupe RDL Thetford/Plessis inc, sans annotations particulières, donne une image fidèle de la situation financière de la municipalité de la paroisse de Plessisville au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux normes selon les principes comptables généralement reconnus. Ce rapport financier 2021 a été approuvé lors de l'assemblée ordinaire du 7 février 2022.

Les ratios financiers 2020

Charges fiscales moyenne des logements 2020

Paroisse de Plessisville	1 721 \$
MRC	1 458 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	2 002 \$

Charges nettes 2020 par 100\$ de RFU (richesse foncière uniformisée)

Paroisse de Plessisville	1,28 \$
MRC	1,70 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	1,42 \$

Endettement total net à long terme par unité d'évaluation

Paroisse de Plessisville	3 207 \$
MRC	3 188 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	3 870 \$

% du service de la dette / (Charges nettes sans amortissement + remboursement de la dette à long terme + variation du fonds d'amortissement)

Paroisse de Plessisville	19,76%
MRC	13,09%
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	17,31%

Taux global de taxation uniformisé

Paroisse de Plessisville	1,0113 \$
MRC	1,1163 \$
Municipalités de 2 000 à 9 999 habitants	1,0295 \$

Les principales réalisations de l'année 2021

Les investissements effectués en 2021 sont les suivants : (de façon non limitative)

- 169 144\$ - Traitement de surface (Route Lachance & Rang 9 Est)
- 985 789\$ - Réfection de diverses routes (St-Jean -846 200\$, rang du Golf, etc...)
- 55 092\$ - Enseigne + clôture (Entrée Domaine Somerset)
- 36 923\$ - Ajout - Bureau + local d'entreposage
- 32 955\$ - Achat - Gratte loader (30 441\$) + cage de sécurité (2 514\$)
- 11 286\$ - Achat logiciel bibliothèque.
- 11 523\$ - Achat portables (Conseillers +inspecteur)

De ces investissements totalisant 1 302 712\$, la part qui revient à la municipalité se chiffre qu'à 525 000\$ puisque les travaux de réfection de la rue St-Jean et l'enseigne à l'entrée du Domaine Somerset bénéficient d'une subvention à raison de 80% de leur valeur.

Ces résultats financiers sont le fruit d'une étroite collaboration entre les membres du Conseil et les employés municipaux dont le premier objectif est de vous offrir des services de qualité au meilleur coût possible et, en votre nom, permettez-moi de les remercier pour leur dévouement et leur savoir-faire.

Déposé le 24 mai 2022.

Monsieur Jean-François Labbé, maire,
Mun. Paroisse de Plessisville.

Travaux sur les routes

Veillez prendre note que plusieurs travaux s'effectueront prochainement sur diverses routes de votre municipalité. Certains sont déjà commencés et d'autres débiteront sous peu. Nous vous recommandons de bien planifier vos déplacements pour les prochaines semaines afin de les faciliter. Nous sommes conscients que ceux-ci peuvent vous causer des désagréments, mais nous sollicitons votre compréhension. De plus, nous vous invitons à la plus grande prudence aux abords des chantiers routiers afin de préserver votre sécurité et celle des nombreux travailleurs.

Travaux de réfection

Des travaux de réfection seront effectués sur le petit rang 10. Cette route sera fermée pour une certaine période.

Partage de routes

C'est l'été! Cela veut dire plus de machineries agricoles sur les routes. Nous tenons à vous rappeler plusieurs gestes de sécurité:

- Lorsque vous dépassez une machinerie agricole, assurez-vous d'avoir une bonne visibilité et le temps pour dépasser en toute sécurité. N'oubliez pas que cela ne vaut pas le risque de doubler quand cela est dangereux.
- Ralentissez et conduisez de façon préventive sur les routes rurales puisque la machinerie agricole roule plus lentement qu'on ne s'y attend.
- Il est important de faire attention à la machinerie agricole qui circule sur la chaussée. Celle-ci nécessite beaucoup d'espace pour faire un virage. Restez en arrière et assurez votre sécurité!

Remplacement du pont de la route Kelly - Suivi

Comme nous avons eu plusieurs questions et inquiétudes soulevées par les citoyens au sujet des désagréments causés par les travaux de réfection du pont de la route Kelly, nous souhaitons vous rappeler que la municipalité est consciente des désagréments occasionnés par le détour occasionné par les travaux pour les résidents du secteur.

Nous souhaitons également rappeler que malgré le détour occasionné par la fermeture temporaire du pont, nous nous sommes assurés auprès des principaux intervenants en services d'urgence que cela ne nuirait pas à la sécurité des résidents de ce secteur. En matière de protection incendie, la municipalité étant desservie par le Service de sécurité incendie régional de L'Érable qui regroupe des casernes de plusieurs municipalités voisines (Laurierville et Lyster), l'efficacité des interventions n'est pas affectée par la fermeture du pont.

Rappelons que puisque ces travaux relèvent du MTQ, pour des questions ou commentaires nous vous invitons à communiquer avec le MTQ au 511. Les travaux sont prévus pour une durée approximative de 12 semaines.



Aménagement, urbanisme & développement

Service d'urbanisme

Veillez prendre note que l'inspectrice municipale est en congé parental. Pour assurer la continuité du service pendant son congé, la municipalité a mandaté une firme d'urbanisme afin d'assurer le service d'émission de permis. Celle-ci prendra en charge les dossiers le mercredi après-midi ainsi que le vendredi matin. Nous ne pouvons toutefois garantir le moment ni le temps que cela pourra prendre. Puisque la firme ne peut pas traiter toutes les demandes dans ce laps de temps, nous sollicitons donc votre patience et compréhension. Soyez toutefois assurés que les demandes seront traitées.



Permis, pas permis, pensez-y tôt !

Vous avez un projet en tête tel l'installation d'une piscine, un garage, une remise, etc.? Lorsque vous entreprenez des travaux, que cela soit des travaux en bordure de route ou sur vos bâtiments, vous devez communiquer avec la municipalité afin de les informer et obtenir un permis pour effectuer ceux-ci.

Pour les travaux sur vos bâtiments, contactez le Service de l'urbanisme au 819 362-2712 poste 4404. Tandis que pour les travaux en bordure de route, vous devez contacter les travaux publics au 819 362-2712 poste 4406. N'attendez pas à la dernière minute pour demander un permis, car il peut arriver parfois que votre projet nécessite certains ajustements, même des modifications réglementaires qui entraînent alors des délais avant d'obtenir les autorisations nécessaires. Étant donné les délais de traitement actuel, veuillez y penser tôt afin de vous assurer d'avoir votre permis avant d'entreprendre vos travaux. Prenez de l'avance.

Avant d'entreprendre des travaux de construction ou de modification à votre propriété, communiquez avec le service de l'urbanisme afin de prendre toute l'information nécessaire à la réalisation de votre projet et faire la demande de permis. Voici les renseignements requis lors d'une demande de permis :

- Coordonnées du requérant;
- Plan de construction à l'échelle;
- Évaluation du coût des travaux;
- Nom de l'entrepreneur;
- Type d'usage projeté ou existant;
- Date prévue de début et de fin des travaux.

Nouvelle réglementation concernant les vidanges de fosses septiques

Lors de la séance du 4 juillet dernier, la municipalité a adopté un nouveau règlement concernant la gestion des fosses septiques. Voici les points à retenir :

- Le présent règlement a pour objectif de régir la gestion des boues de fosses septiques de toutes les résidences isolées desservies par une fosse septique, de même que le transport et la disposition des boues jusqu'au site de traitement pour la période comprise du 1er mai au 15 novembre de la même année. Désormais, il n'y aura plus de mesurage. La municipalité fonctionnera par vidange systématique.
- La municipalité tient un registre des fosses septiques qui ont été vidangées l'année précédente et celles qui doivent l'être durant l'année en cours. Il est donc important de nous faire parvenir votre preuve écrite si vous avez fait vidanger votre fosse en 2021 et début 2022 pour que notre registre soit à jour. Toutes les résidences se retrouvant sur notre liste à faire vidanger recevront un avis écrit d'au moins cinq (5) jours et d'au plus quinze (15) jours de la période au cours de laquelle l'entrepreneur procédera à la vidange.

- Toute fosse septique utilisée à longueur d'année desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois à tous les deux (2) ans, selon le calendrier déterminé par le fonctionnaire désigné. Toute fosse septique utilisée de façon saisonnière (résidence secondaire) desservant une résidence isolée, doit être vidangée au moins une fois à tous les quatre (4) ans, selon le calendrier déterminé par le fonctionnaire désigné.
- Le propriétaire d'une résidence isolée desservie par une fosse de rétention (fosse scellée), doit prendre arrangement avec l'entrepreneur de son choix pour effectuer une vidange ou communiquer avec la municipalité.
- Afin de pourvoir au paiement du service mis en place, il est imposé et exigé annuellement de chaque propriétaire de toute résidence isolée desservie par une fosse septique, une compensation annuelle à déterminer à chaque année dans le règlement de taxation. Par exemple, une résidence qui a effectué en 2022 une vidange de sa fosse septique, sera facturée sur son compte de taxes 2023, la moitié des frais et l'autre moitié se retrouvera sur le compte de taxes 2024.
- Si vous souhaitez faire vidanger votre fosse par un entrepreneur autre que Gaudreau, vous devez obligatoirement fournir à la municipalité une preuve écrite fournie par votre entrepreneur pour toutes vidanges effectuées sur votre terrain situé sur le territoire de la Municipalité. Toutes les preuves écrites doivent, au maximum, être transmises à la municipalité au plus tard le 15 août. Dans le cas contraire, le propriétaire sera vidangé par le fournisseur de la municipalité.
- Toute personne qui agit en contravention au présent règlement commet une infraction. Si le contrevenant est une personne physique, il est passible en cas de première infraction d'une amende minimale de 500 \$ et d'une amende maximale de 1 000 \$ et les frais.

Nous vous invitons à prendre connaissance du présent règlement. Celui-ci est disponible sur le site internet de la municipalité. Pour toutes questions, vous pouvez communiquer avec la municipalité au 819 362-2712.

Mise aux normes d'une installation septique

Vous souhaitez changer votre installation septique? Saviez-vous que vous pouvez bénéficier de notre programme d'aide financière sous forme de prêt? Vous avez jusqu'au mois de septembre 2022 pour bénéficier de cette aide.



Les feux extérieurs (foyer réglementaire)

Avant de faire un feu en plein air, assurez-vous qu'il n'y a aucune restriction en vigueur, veillez à avoir une source d'eau à portée de main ainsi qu'un emplacement sécuritaire et gardez à distance les bonbonnes de gaz propane et autres combustibles. Avant de quitter, éteignez-le et vérifiez que toutes les braises sont complètement refroidies.

Permis de feux

Certains feux à ciel ouvert nécessitent l'obtention d'un permis. À cet effet, vous devez communiquer avec le Service de Sécurité Incendie Régional de l'Érable (SSIRÉ) de la MRC au 819 362-2333. Toutefois, puisque les bureaux de la MRC ferment à midi le vendredi, le SSIRÉ recommande que les demandes de permis leur soient transmises à l'avance, soit du lundi au jeudi, si vous prévoyez allumer un feu nécessitant un permis. Nous vous rappelons que le permis est sans frais.

Puisqu'aucun permis ne peut être émis en dehors des heures d'ouverture de la MRC de L'Érable, nous comptons sur vous pour le demander à l'avance et vous remercions de votre collaboration.

Heures d'ouverture

LUNDI	FERMÉ
MARDI	13 h à 19h
MERCREDI	FERMÉ
JEUDI	10 h à 12 h 13 h à 18 h
VENDREDI	13 h à 16 h
SAMEDI	FERMÉ



Loisirs, culture & activités

Frais de non résident

Veillez prendre note que la Paroisse de Plessisville rembourse la surtaxe appliquée aux activités pratiquées dans les villes où nos citoyens sont considérés comme des non-résidents, le tout pour un maximum de 200 \$, par inscription.

Chatouiller ton cerveau

avec Mme Carole Sévigny

Exercices pour le cerveau, la mémoire et conférences variées. Dès le 7 septembre nous offrirons cet atelier.

Âge : 50 ans et +

Date : Mercredi *

Heure : 9h à 11h30 et/ou 13h à 15h30 *

Coût : 25\$ par participant automne 22/hiver 23

Lieu : salle du conseil

*Possibilité de faire 2 groupes si nombre de participants suffisant.

Pour vous informer ou vous inscrire communiquer au 819-362-2712 poste 4402. Nous respecterons les directives de la Santé publique en vigueur au sujet de la Covid 19, s'il y a lieu.

Réponses Jeu août-septembre 2022
Les lettres de l'alphabet
1.- O (eau), 2.- E T E (Ète), 3.- F L (Eiffel), 4.- O T (Ôter), 5.- R (Air), 6.- V Q (Vécu), 7.- I D (Idée), 8.- A C (Assez)

Jeu d'août-sept. 2022

Les lettres de l'alphabet

Exemple : Quelles lettres sont détestées? A I (haï)

- 1.- Quelle est la lettre la plus mouillée ? _____
- 2.- Quelles lettres sont toujours dans la belle saison? _____
- 3.- Quelles lettres désignent une tour célèbre? _____
- 4.- Quelles lettres forment un synonyme du verbe « enlever »? _____
- 5.- Quelle est la lettre que l'on respire ? _____
- 6.- Quelles lettres sont synonymes de passé ? _____
- 7.- Quelles lettres sont précieuses en composition ? _____
- 8.- Quelles lettres disent que ça suffit ? _____

Club de marche

Pour tous ceux qui aiment marcher, mais pas seul, notre club de marche est votre meilleur allié ! Rejoindre un club de marche, c'est rejoindre un groupe heureux de marcher ensemble, de se découvrir, de découvrir de nouveaux horizons et de partager la passion qu'ils portent à leur municipalité. Pour plus d'informations, veuillez contacter la responsable au 819 362-2712 poste 4402.



DATES À RETENIR

Conseil de la MRC, le 24 août 2022
Comité administratif de la MRC, le 9 août 2022

FESTIVALS

Rockfest, Saint-Pierre-Baptiste, 30 juin au 3 juillet
Fête de la musique, N-Dame-de-Lourdes, 2 juillet
Lyst'ART, Lyster, 9 et 10 juillet
Fêtes du lac William, St-Ferdinand, 21 au 24 juillet
Plaisirs d'été, Plessisville, 22 juillet
Foire bières, bouffe et culture, Princeville, 9 au 14 août
Saint-Pierre-Baptiste en Fête, 27 et 28 août
Festival du bœuf d'Inverness, 30 août au 4 sept.

TRANSPORT COLLECTIF

L'horaire d'été 2022 du transport collectif est en vigueur depuis le 19 juin 2022.

Quatre parcours sont toujours disponibles et les principaux changements concernent l'horaire en soirée et le week-end. Les tarifs demeurent les mêmes.

Achat en ligne

Il est maintenant possible de procéder à des achats en ligne, le personnel du transport collectif pourra vous aider à créer votre dossier au préalable.

www.erable.ca/transport



BLOGUE

Inverness, l'exemple de vitalité rurale d'un petit milieu

www.erable.ca/blogue

EMPLOIS

- Conseiller aux entreprises accompagnement commerces & services et transformation numérique
- Conseiller aux entreprises accompagnement main-d'oeuvre et relève d'entreprises
- Technicien en évaluation

www.erable.ca/emplois



L'ÉRABLE
TERRE DE CRÉATIVITÉ

UN LAC-À-L'ÉPAULE MARQUÉ PAR UNE VISION RÉGIONALE

Réuni en lac-à-l'épaule le 6 mai à Saint-Ferdinand pour discuter des priorités régionales pour les trois années et demie à venir, le nouveau conseil de la MRC de L'Érable se positionne de manière à optimiser les services de la MRC offerts aux municipalités.

Le mandat, qui est teinté d'une réelle ère de collaboration régionale, vise, dans un premier temps, à faire ressortir les besoins des municipalités et des quatre infrastructures régionales de loisirs et plein air : le parc linéaire des Bois-Francis, le Centre aquatique régional de L'Érable, le Mont Apic et le parc régional des Grandes-Coulées.

En savoir plus : www.erable.ca/nouvelles, le 17 mai 2022

SEPT PROJETS SOUTENUS

— par le Fonds de soutien aux artistes
et aux organismes culturels

- Ateliers de danses traditionnelles et celtiques (Gaith Boucher)
- L'herbier et l'œuvre d'art (Musée du bronze)
- Les dimanches en danse (Ville de Plessisville)
- Les empreintes de la nature (Musée du bronze)
- Atelier de maquillage (Espace Sophia)
- Replis et turbulences (Musée du bronze)
- Journée éducative avec le Théâtre de la Dame de Cœur (Laurierville)

Objectif du fonds : appuyer les initiatives et les événements culturels sur le territoire

Aide maximale : 1500 \$

Prochaine date de dépôt : 1er octobre 2022

L'Érable
TOURISME * CULTURE

www.regiondelerable.ca/nouvelles, le 30 mai 2022

ÉVALUATION FONCIÈRE : QUI PEUT VISITER MA PROPRIÉTÉ?

Saviez-vous que l'évaluateur ou son représentant peut visiter et examiner un bien ou immeuble sur l'ensemble du territoire de la MRC de L'Érable? Muni d'une carte d'identité visible, il vous expliquera la raison de sa visite.

- En cas d'absence, le technicien en évaluation procédera à la visite extérieure. Une affichette de porte vous invitera à communiquer avec lui pour prendre rendez-vous pour une visite de l'intérieur.
- Selon la Loi sur la fiscalité municipale (art. 15, 16 et 18), le propriétaire ou l'occupant qui refuse l'accès à la propriété, sans raisons légitimes, commet une infraction et pourrait recevoir une amende. Il est également responsable de donner l'information nécessaire verbalement ou à l'aide d'un questionnaire.

www.erable.ca/evaluation

Sam Trouve un SAMI !

SAM est là pour vous offrir du **Soutien et Accompagnement à la Maison**

SAM c'est...

- Un service de **répit à domicile** pour les proches aidants de personnes handicapées
- Un service offert aux proches aidants de personnes vivant avec une DI, un TSA et/ou une DP

En complémentarité avec le SAF/SAD



Contactez **Élisabeth Royer, coordonnatrice** au 819-818-5456 ou adjointe@rophca.com pour plus d'informations

Cinéparc

DERRIÈRE L'AMPHITHÉÂTRE LÉO-PAUL-BOUTIN

ACCÈS GRATUIT

Samedi 27 août

- **Les méchants**

Ouverture du site: **19 h 30** | Début de la projection: **20 h 30**

- Apporte ton popcorn
- Places limitées

Info 819 362-3284, poste 2114

L'Accompagnement transport : Ce service permet aux personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite d'obtenir un accompagnement physique et moral lors de rendez-vous médicaux.

La Popote Roulante : Ce service de livraison à domicile de repas chauds ou réfrigérés à des prix accessibles est fort apprécié. Ces repas sont distribués par des bénévoles et permettent aux bénéficiaires d'avoir des repas complets, équilibrés et variés dans le confort de leur foyer.

Nous offrons également le service Popote à texture adaptée pour les personnes souffrant de dysphasie. Une solution brevetée afin de prévenir la dénutrition.

Les Grands-mères tendresses, en plus d'offrir une écoute réconfortante, elles apportent un soutien psychologique, physique et technique aux nouvelles mamans.

Le Programme PAIR : En partenariat avec le Comité national PAIR et la Sûreté du Québec, le CABÉ offre le service d'appels automatisés. Les abonnés reçoivent des appels quotidiens. En l'absence de réponse, une alerte est lancée afin de vérifier si la personne est en détresse.

Les visites et les appels amicaux : Sous forme de visites à domicile ou d'appels téléphoniques, ces services assurent une présence aux personnes vivant seules, afin de prévenir la solitude et d'éviter l'isolement.

Le courrier des enfants : Ce service permet aux enfants des écoles primaires de la MRC de se confier et d'échanger par écrit avec un adulte, dans un climat de respect et de confidentialité.

Les travailleurs de milieu : Le CABÉ embauche deux travailleurs de milieu afin d'assurer une présence rassurante et pour veiller aux besoins de personnes âgées en les accompagnant autant dans la vie de tous les jours que pour les moments difficiles afin qu'elles puissent faire des choix éclairés et se prévaloir des nombreux services disponibles dans le milieu.



Connaissez-vous les différents services offerts par le Centre d'action bénévole de L'Érable

Depuis plus de 40 ans, le Centre d'action bénévole de L'Érable offre des services à toute personne vivant une situation particulière telle que l'isolement social, la solitude, des difficultés physiques ou psychologiques temporaires ou permanentes.

Le Centre d'action bénévole de L'Érable c'est plus de 100 bénévoles offrant des services à plus de 200 personnes. Ce réseau de bienveillance de la MRC offre plusieurs services tel que :